

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2013

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ;

Absente : Valérie DEPIERRE, excusée et donne pouvoir à Jean-Paul GUIGNARD ; Valérie ARBEL ; Yves REYNAUD, excusé ;

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOUREY

Composition des conseils communautaires en vue des échéances de mars 2014

Le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Après en avoir délibéré (vote à mains levées), le conseil municipal à l'unanimité approuve le nombre et la répartition suivante :

Nom de la commune	Population municipale au 01/01/2013	Proposition accord local
ARBOIS	3520	16
MESNAY	554	3
VILLETTE-LES-ARBOIS	399	2
MONTIGNY-LES-ARSURES	270	2
VADANS	254	2
PUPILLIN	247	2
LES ARSURES	236	2
SAINT-CYR-MONTMALIN	208	1
LA FERTE	197	1
MATHENAY	130	1
LA CHATELAINE	127	1
LES PLANCHES-PRES-ARBOIS	101	1
MOLAMBOZ	85	1
ABERGEMENT-LE-GRAND	64	1
TOTAL	6392	36

Cadence amortissement participation travaux extension réseau AEP et électrification, Impasse La Croix

Le conseil municipal décide que la durée d'amortissement sera de 15 ans à partir de l'année 2013 pour ce qui concerne la participation des travaux suivants :

- Electrification Impasse La Croix (travaux réalisés par le SIDEC du Jura)
- Extension réseau AEP (travaux réalisés par le syndicat des eaux Arbois-Poligny).

Décision modificative n° 2 budget M 14

Le conseil municipal, décide les modifications budgétaires suivantes pour le budget M14 exercice 2013 :

Dépenses de fonctionnement	compte 042 (6811) :	+ 1300 €
	compte 023 :	- 1 300 €
Recettes d'investissement :	compte 040 (2804) :	+ 1 300 €
	Compte 021 :	- 1 300 €

Travaux salle polyvalente

Le dossier de consultation est en cours.

Il n'y aura pas de subvention de la Région, le projet ne rentre pas dans le cahier des charges EIFFILOGIS, le chauffage doit être alimenté par une énergie renouvelable (bois, etc...) impossible de mettre en œuvre e respectant la facilité de fonctionnement, pour les usagers.

Bâtiment communal 18 Grande Rue (ex maison Chuard)

Consultation étude d'opportunité et de faisabilité pour un accueil comprenant restauration et hébergement

Le conseil municipal, suite à sa délibération en date du 04 juin 2013 pour la réhabilitation future du bâtiment 18 Grand Rue, autorisant le maire à élaborer un cahier des charges en collaboration avec l'appui des services du Conseil Régional en charge du tourisme et du comité départemental du tourisme et à lancer la consultation auprès de cabinets spécialisés afin d'établir un audit et déterminer les besoins et répondre à la demande en matière d'accueil touristique et de restauration, et suite à cette consultation,

- Décide de lancer une étude d'opportunité de de faisabilité pour ce qui concerne le devenir de ce bâtiment
- Retient le cabinet d'étude HEADLIGHT pour faire cette étude pour un montant de 11 550 € HT, tranche ferme uniquement.
- sollicite le conseil Général du Jura et la Région de Franche Comté pour une subvention au taux maximum pour financer cette étude et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.
- Donne pouvoir au maire pour commander l'étude et signer tout document s'y rapportant.

Vente de bois de chauffage

Le conseil municipal, décide de vendre du bois de chauffage à :

- Mr GREFFIER : 21 stères à 30 € et 14 stères à 20 €
- Mr COMEAUD : 7,5 stères à 20 €
- Mr TOLLE Eric : 6 stères à 20 €

Dénomination d'une rue

Le conseil municipal décide de nommer

« **Impasse des Frênes** »,

la voie qui traverse le lotissement MARTIN de la Rue de la Résistance au fond de l'Impasse et donne pouvoir au maire pour commander les plaques de rue et les numéros.

Contrat d'entretien sonneries et horloge communale

Le conseil municipal après délibération décide de renouveler le contrat d'entretien et révision des moteurs et télécommandes, cloches, équipement et horlogerie installés à l'église, avec la Société TOUT POUR LE CLOCHER, pour un montant annuel de 210 € HT, avec un entretien annuel, et autorise le maire à signer ce contrat.

Entretien chaudières logements communaux

Cet entretien étant à la charge des locataires, des renseignements seront pris afin que la commune le fasse et refacture le coût aux locataires.

Convention avec la S.P.A. pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière.

Le conseil municipal, autorise le maire à signer une nouvelle convention avec la SPA de Dole et sa région, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014, et assurera le service de fourrière à la place de la commune, pour ce qui

concerne l'hébergement, la recherche du propriétaire et les soins, et la prise en charge des animaux préalablement capturés vers le refuge de Biarne, et accepte la contribution financière de la commune s'élevant à 1 € par habitant et par an.

Dégrèvement assainissement

La demande de dégrèvement faite par monsieur FOYET ne rentre pas dans les critères définis ultérieurement par le conseil municipal, dans tous les cas la commune se cale sur les données fournies par la SOGEDO en terme de m3 et sur les décisions prise par le gestionnaires.

Changement porte de la mairie

La porte de la mairie fonctionnant très mal, le conseil municipal après délibération, décide de changer cette porte et retient le devis de l'entreprise AFMS du Triangle d'or, d'un montant de 2 284 € HT, donne pouvoir au maire pour passer commande. Sachant que l'entreprise qui a réalisé les travaux est défaillantes et n'existe plus.

Informations – Questions diverses

Achat d'un minibus pour le transport des personnes à mobilité réduite

Le conseil ne donne pas suite, et conseille au demandeur de faire sa demande à la communauté de communes. Ce service étant d'intérêt intercommunal, intéressant plusieurs communes.

Epandage des boues de la station d'Arbois

Dans un courrier Mr JUILLERAT demande si le plan d'épandage est respecté, du fait des nuisances olfactives dégagées dernièrement suite à un épandage qui a été fait par fortes chaleurs.

D'après les constats il n'y aurait pas eu d'enfouissement dans les temps impartis. Des renseignements complémentaires seront pris sur le cahier des charges du plan d'épandage des boues de la STEP D'Arbois

La secrétaire de séance,
M. TH MOUREY

Le maire,
P. BERNARD